



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 72621

Texte de la question

M. André Vallini attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des enseignants agricoles du secteur privé. En effet, la loi de finances initiale adoptée en 2000 a prévu un nouveau dispositif concernant la retraite anticipée (RETREP) des enseignants, calqué sur celui applicable aux enseignants des établissements privés dépendants de l'éducation nationale. Il constitue une avancée sociale importante. Or un décret d'application soumis préalablement au Conseil national de l'enseignement agricole le 3 juillet dernier est nécessaire pour la mise en oeuvre de la cessation anticipée d'activité dès la rentrée scolaire 2002. Il lui demande donc s'il compte approuver prochainement ce projet de décret.

Données clés

Auteur : [M. André Vallini](#)

Circonscription : Isère (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72621

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 février 2002, page 639